

# A.G. ÉLECTIVE DU D.O.F. DU 29 JUIN 2024

## MODIFICATIONS RÈGLEMENTS DU DOF APPLICABLES SAISON 2024-2025

Les modifications apparues dans le présent règlement et prenant effet au 1er juillet **2024** sont présentées en **caractères gras et en couleur rouge** afin d'être mieux isolées et repérables par tous les lecteurs. De même, les articles, phrases ou mots retirés du présent règlement sont présentés en ~~caractères gras barrés~~.

### RÈGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT ET CRITÉRIUM JEUNES

#### CHAMPIONNATS À ONZE

##### **ARTICLE 2 (ancien texte) :**

Le District Oise de Football organise des championnats de jeunes (équipes à 11) pour les catégories suivantes :

- U18 – Ouvert aux licenciés U18, U17 et aux U16 sous conditions particulières,
- U17 – Ouvert aux licenciés U17 et U16 et aux U15 sous conditions particulières,
- U16 – Ouvert aux licenciés U16 et U15,
- U15 – Ouvert aux licenciés U15, U14, U13, U16F, U15F, U14F et U13F dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du règlement général du Football pratiqué à 11),
- U14 – Ouvert aux licenciés U14, U13, U12, U15F, U14F, U13F et 12F dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du règlement général du Football pratiqué à 11).

**Interdiction de participation d'un U12 en Match officiel U14 (proposition validée par le Comité de Direction)**

##### **ARTICLE 2 (Nouveau texte) :**

Le District Oise de Football organise des championnats de jeunes (équipes à 11) pour les catégories suivantes :

- U18 – Ouvert aux licenciés U18, U17 et aux U16 sous conditions particulières,
- U17 – Ouvert aux licenciés U17 et U16 et aux U15 sous conditions particulières,
- U16 – Ouvert aux licenciés U16 et U15,
- U15 – Ouvert aux licenciés U15, U14, U13, U16F, U15F, U14F et U13F dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du règlement général du Football pratiqué à 11),

U14 – Ouvert aux licenciés U14, U13, ~~U12~~, U15F, U14F, U13F ~~et 12F~~ dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du règlement général du Football pratiqué à 11).

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU FOOTBALL À 11

### Article 27 : Limitations (ancien texte)

1. Dans les compétitions des catégories U14 à U15, il peut être inscrit sur la feuille de match :
  - un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée,
  - au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.(A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12).
2. Les matchs de catégorie U14 sont autorisés aux joueurs U14, U13, U12, U15F, U14F, U13F et 12F dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du présent règlement),

### Article 27 : Limitations (nouveau texte)

1. Dans les compétitions des catégories U14 à U15, il peut être inscrit sur la feuille de match :
  - un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée,
  - **uniquement pour la catégorie U15**, au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.(A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est **U15 U14**, sont autorisés à participer ~~sans limitation les joueurs U13 et~~ au maximum 3 joueurs **U13 U12**).
2. Les matchs de catégorie U14 sont autorisés aux joueurs U14, U13, ~~U12~~, U15F, U14F, U13F ~~et 12F~~ dans le respect de la limitation imposée par les règles de surclassement (article 25-2 du présent règlement),

## CALENDRIER

### ARTICLE 13

1 - Les rencontres jeunes évoluant à 11 des clubs de district sont programmées d'une manière générale :

Toutes les rencontres jeunes U14 sont programmées le dimanche à 10 heures 30 pour toute la saison, sauf dérogation ou décision du Comité de Direction DOF,

Toutes les rencontres jeunes U15 sont programmées le dimanche à 10 heures 30 pour toute la saison, sauf dérogation ou décision du Comité de Direction DOF,

Toutes les rencontres jeunes U16 sont programmées d'une manière générale le samedi à 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation,

Toutes les rencontres jeunes U17 sont programmées d'une manière générale le samedi à 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation.

Toutes les rencontres jeunes U18 sont programmées d'une manière générale le samedi à 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation.

En principe, tous les matchs programmés lors d'une même journée se déroulent au même moment. Toutefois, par notion de même journée, il faut entendre également toutes les rencontres fixées par dérogation officielle, avant ou après celle-ci.

## CALENDRIER

### ARTICLE 13 :

1 - Les rencontres jeunes évoluant à 11 des clubs de district sont programmées d'une manière générale :

Toutes les rencontres jeunes U14 sont programmées le dimanche à 10 heures 30 pour toute la saison, sauf dérogation ou décision du Comité de Direction DOF,

Toutes les rencontres jeunes U15 sont programmées le dimanche à 10 heures 30 pour toute la saison, sauf dérogation ou décision du Comité de Direction DOF,

Toutes les rencontres jeunes U16 sont programmées, d'une manière générale, **le samedi à 14 heures 30, toute la saison, 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation.**

Toutes les rencontres jeunes U17 sont programmées, d'une manière générale, **le samedi à 14 heures 30, toute la saison, 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation.**

Toutes les rencontres jeunes U18 sont programmées, d'une manière générale, **le samedi à 14 heures 30, toute la saison, 15 heures 15 du 1er février au 31 octobre et à 14 heures 30 du 1 novembre au 31 janvier, sauf dérogation.**

En principe, tous les matchs programmés lors d'une même journée se déroulent au même moment. Toutefois, par notion de même journée, il faut entendre également toutes les rencontres fixées par dérogation officielle, avant ou après celle-ci.

# RÈGLEMENT PARTICULIER DES COUPES JEUNES À 11

## CRÉATION

### COUPE DE L'OISE U17

#### ARTICLE 1

Le District de l'Oise de Football organise chaque saison une coupe départementale appelée Coupe de l'Oise pour la catégorie Jeunes U17, dénommée Coupe Dominique DEALET, membre du Comité de Direction du DOF et membre de la Commission des Jeunes du District Oise de Football.

Un objet d'art la symbolisant est conservé durant une saison par son vainqueur. Une plaque est rivée sur son socle, mentionnant le nom des vainqueurs successifs. Cet objet d'art reste la propriété inaliénable du District Oise de Football.

#### ARTICLE 2

Cette coupe est ouverte aux Clubs affiliés au District Oise de Football disputant les championnats officiels organisés par la F.F.F., la Ligue des Hauts de France ou le District Oise de Football.

Toutes les équipes évoluant dans les championnats de catégorie U17, peuvent s'y inscrire. Si un club dispose de plusieurs catégories, c'est la catégorie la plus âgée qui sera engagée.

Il est entendu qu'un club ne peut engager qu'une équipe pour une même saison.

Tout forfait général de l'équipe, engagée dans cette coupe, dans son championnat entraîne l'élimination en Coupe de l'Oise.

#### ARTICLE 3

Lors des tirages au sort, la Commission peut établir une liste d'exempts en tenant compte :

- a) des participants encore qualifiés en Coupe de la Ligue des Hauts de France,
- b) équipes comptant des sélectionnés dans leurs effectifs,
- c) résultats de la saison précédente,
- d) tirage au sort.

En tout état de cause, les exemptions ne peuvent dépasser le stade des 1/8e de finale.

Jusqu'aux huitièmes de finale, et s'il y a possibilité, une équipe ayant disputé le tour précédent sur son terrain disputera la rencontre suivant tirée au sort sur le terrain de son adversaire.

En cas de tirage au sort opposant une équipe de niveau Ligue à une équipe de niveau District, la rencontre sera jouée sur le terrain de l'équipe de niveau District.

En cas de tirage au sort opposant deux équipes ayant au moins deux divisions d'écart, la rencontre sera jouée sur le terrain de l'équipe ayant le plus petit niveau, à l'exemple d'un tirage au sort opposant une D1 à une D3 pour lequel la rencontre sera jouée sur le terrain de l'équipe D3.

#### ARTICLE 4

Toutes les rencontres se jouent sans prolongation, finale comprise. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but selon les dispositions réglementaires.

## **A.G. ÉLECTIVE DU D.O.F. DU 29 JUIN 2024**

# **MODIFICATIONS RÈGLEMENTS DU DOF APPLICABLES SAISON 2024-2025 SOU MIS AU VOTE**

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU FOOTBALL PRATIQUÉ À 11.**

### **ANNEXE 1 (ancien texte)**

#### **CRITÉRIUMS U18 et U15 (ÉQUIPES À 7)**

Le District Oise de Football offre la possibilité aux clubs d'engager des équipes U15 ou U18 à effectif réduit dans un championnat avec classement, mais n'ouvrant aucun droit à accession.

La Composition du ou des groupe (s) de ces championnats U15 et U18 est laissée à l'appréciation de la Commission des Jeunes du D.O.F. en fonction du nombre d'engagements dans chacune des catégories,

Les cas non prévus dans le présent règlement sont éventuellement traités dans l'ordre suivant :

- . Règlement Général des Compétitions à 11,
- . Règlement Particulier du District,
- . Règlement Particulier et ses annexes de la Ligue,
- . Règlements Généraux de la FFF,

et, sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le Comité Directeur du District Oise Football.

Une seule inscription par club et par catégorie,

Les clubs ont la possibilité de basculer en Foot à 11 en 2<sup>ème</sup> phase en cas de hausse de leurs licenciés et vice versa les équipes qui ont jouées à 11 en 1<sup>ère</sup> phase pourront s'inscrire en Foot à 7 en 2<sup>ème</sup> phase en cas de problème d'effectifs,

Possibilité pour un club d'inscrire une équipe en 2<sup>ème</sup> phase même si aucune équipe de ce club ne participait à la 1<sup>ère</sup> phase,

Les ententes sont autorisées mais ne pourront être constituées de plus de deux clubs.

Le tarif des engagements est celui du football Animation. Les amendes pour forfait sont celles applicables au Football Animation.

Les critères U18 et U15 seront dotés d'un classement, mais n'ouvrent droits à aucune montée, ni descente à la fin de la saison,

Les rencontres se jouent ordinairement le samedi à 15 heures 30 pour toute la saison. Latitudo est laissée aux clubs de jouer leur match en semaine. Dans ce cas, les clubs devront appliquer les dispositions de l'article 15.3 du présent Règlement.

Une équipe est composée de sept (7) joueurs titulaires, dont un gardien de but et de trois (3) remplaçants au maximum. Les deux adversaires ont possibilité de se prêter des joueurs, comme en Foot d'Animation, si une des deux équipes est incomplète.

Tous les joueurs et dirigeants doivent être licenciés pour la saison en cours et qualifiés à la date de la rencontre.

La partie se joue sur un demi-terrain sur la largeur (utilisation des buts réduits) avec règles du Foot à 7 -, avec l'utilisation d'un ballon de taille N° 5,

La durée de la partie est fixée à deux périodes de trente minutes.

Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié.

L'arbitrage est assuré des dirigeants majeurs bénévoles des clubs en présence, les arbitres assistants sont facultatifs.

La feuille de match devra être envoyée au secrétariat du D.O.F. dans les 48H00.

## **ANNEXE 1 (nouveau texte)**

### **CRITÉRIUMS U18 et U15 (ÉQUIPES À 8 7)**

Le District Oise de Football offre la possibilité aux clubs d'engager des équipes U15 ou U18 à effectif réduit dans un championnat avec classement, mais n'ouvrant aucun droit à accession.

La Composition du ou des groupe (s) de ces championnats U15 et U18 est laissée à l'appréciation de la Commission des Jeunes du D.O.F. en fonction du nombre d'engagements dans chacune des catégories,

Les cas non prévus dans le présent règlement sont éventuellement traités dans l'ordre suivant :

- . Règlement Général des Compétitions à 11,
- . Règlement Particulier du District,
- . Règlement Particulier et ses annexes de la Ligue,
- . Règlements Généraux de la FFF,

et, sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le Comité Directeur du District Oise Football.

Une seule inscription par club et par catégorie,

Les clubs ont la possibilité de basculer en Foot à 11 en 2<sup>ème</sup> phase en cas de hausse de leurs licenciés et vice versa les équipes qui ont jouées à 11 en 1<sup>ère</sup> phase pourront s'inscrire en Foot à **8 7** en 2<sup>ème</sup> phase en cas de problème d'effectifs,

Possibilité pour un club d'inscrire une équipe en 2<sup>ème</sup> phase même si aucune équipe de ce club ne participait à la 1<sup>ère</sup> phase,

Les ententes sont autorisées mais ne pourront être constituées de plus de deux clubs.

Le tarif des engagements est celui du football Animation. Les amendes pour forfait sont celles applicables au Football Animation.

Les critères U18 et U15 seront dotés d'un classement, mais n'ouvrent droits à aucune montée, ni descente à la fin de la saison,

Les rencontres se jouent ordinairement le samedi à 15 heures 30 pour toute la saison. Latitudo est laissée aux clubs de jouer leur match en semaine. Dans ce cas, les clubs devront appliquer les dispositions de l'article 15.3 du présent Règlement.

Une équipe est composée de **huit sept (8 7)** joueurs titulaires, dont un gardien de but et de trois (3) remplaçants au maximum. Les deux adversaires ont possibilité de se prêter des joueurs, comme en Foot **Éducatif d'Animation**, si une des deux équipes est incomplète.

**En cas de prêt de joueur, l'équipe se trouvant en infériorité numérique, aura match perdu par 3 buts à 0 mais n'aura pas de point de pénalité.**

Tous les joueurs et dirigeants doivent être licenciés pour la saison en cours et qualifiés à la date de la rencontre.

La partie se joue sur un demi-terrain sur la largeur (utilisation des buts réduits) avec règles du Foot à **8 7**, avec l'utilisation d'un ballon de taille N° 5,

La durée de la partie est fixée à deux périodes de trente minutes.

Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié.

L'arbitrage est assuré des dirigeants majeurs bénévoles des clubs en présence, les arbitres assistants sont facultatifs.

La feuille de match devra être envoyée au secrétariat du D.O.F. dans les 48H00.

## **RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS**

### **OBLIGATIONS DES CLUBS**

#### **ARTICLE 16 – ÉQUIPES DE JEUNES (ancien texte)**

##### **1 - Nombre d'équipes**

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

**D1** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines au moins **dont au moins une équipe à onze (11)**.

**D2** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 2 équipes de jeunes ou féminines au moins. **Tout club de D2 accédant à la D1 sans avoir engagé une deuxième équipe Seniors a la saison de son accession pour réaliser cette obligation ; à défaut, il sera rétrogradé en D2 la saison suivante.**

**D3** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 1 équipe de jeunes ou féminines au moins.

**Pour le cas des équipes de jeunes évoluant à effectif réduit, celles-ci doivent avoir participé à au moins 75 pour cent des journées inscrites au calendrier par le District Oise de Football.**

## OBLIGATIONS DES CLUBS

### ARTICLE 16 – ÉQUIPES DE JEUNES (nouveau texte)

#### 1 - Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

**D1** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines au moins **dont au moins une équipe à onze (11)**.

**D2** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 2 équipes de jeunes ou féminines au moins. **Tout club de D2 accédant à la D1 sans avoir engagé une deuxième équipe Seniors à la saison de son accession pour réaliser cette obligation ; à défaut, il sera rétrogradé en D2 la saison suivante.**

**D3** : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 1 équipe de jeunes ou féminines au moins.

**Les clubs engagés en Critérium à 8 doivent, obligatoirement, terminer le championnat et doivent comptabilisés moins de 4 forfaits.**

**Pour le cas des équipes de jeunes évoluant à effectif réduit, celles-ci doivent avoir participé à au moins 75 pour cent des journées inscrites au calendrier par le District Oise de Football.**

### ARTICLE 16 – EQUIPES DE JEUNES (ancien texte)

#### 5 - Définition des équipes

Sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories :

- U11 à U18
- Les équipes féminines U11F à U19F.

Les équipes vétérans, loisirs, futsal, beach soccer et critères ne sont pas à considérer dans cette définition.

## **ARTICLE 16 – ÉQUIPES DE JEUNES (nouveau texte)**

### **5 - Définition des équipes**

Sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories :

- U11 à U18
- Les équipes féminines U11F à U19F
- **Le Critérium U15 à 8**

Les équipes **Foot à 4 et 5**, vétérans, loisirs, futsal, beach soccer ~~et critères~~ ne sont pas à considérer dans cette définition.